

L'ABEILLE.

IMPRIME TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUNAY.

NOUVELLE-ORLÉANS.
Jeudi, 23 Octobre 1828.

POUR PRÉSIDENT.

JOHN QUINCY ADAMS.

Ami, le confident de Washington, de Jefferson, de Madison et de Monroe; qui, dans ces patriotes et pères de la patrie, a honoré sa confiance, en l'employant dans les offices les plus importants de la République; que sa sagesse, en 1824, a élevé au poste le plus éminent dans le monde; dont l'administration, quoiqu'assailie, depuis le commencement de la manière la plus virulente, par une faction sans principe, a été éminemment florissante et avantageuse au pays;

qui, dans moins de quatre années, outre les dépenses du gouvernement, et l'application de DOUZE MILLIONS de piastres aux améliorations intérieures, a payé près de QUARANTE MILLIONS de piastres de la dette nationale!

ELECTEURS D'ALABAMA.

JAMES VILLERS—De St. Bernard, A. LEBLANC—De P. Assomption, C. BUSINEL—De Est. Balmain-Houge, N. DRCLOUFF—De St. Martin, H. MORRIS—Natchitoches.

ANGLETERRE.

Plusieurs journaux ont déjà annoncé que le Duc de Clarence s'était retiré du ministère; voici ce que dit à ce sujet une feuille anglaise.

La démission du duc de Clarence continue à donner lieu à différents conjectures sur les causes qui l'ont provoquée; on peut, selon nous, la rapporter à quelque conflit d'autorité entre la Trésorerie et le Lord Grand Amiral.

M. Dawson, beau-frère de M. Peel, et représentant de Derry, qui était dernièrement un des chauds opposants à l'émanation des Catholiques, avoua il y a quelques jours, dans un dîner à Derry, que cette question devait occuper sérieusement aujourd'hui le cabinet, et qu'il fallait faire quelque chose pour calmer la population catholique de l'Irlande. Ces paroles ont jeté la consternation parmi les anti-catholiques, et les catholiques au contraire les considèrent comme un des signes les plus encourageants de l'époque.

On manifeste beaucoup de craintes concernant l'expédition française de la Morée; la Gazette d'Austriche pose cette intéressante question:—Doit-on s'écarter de la lettre du Traité du 6 Juillet, par lequel il a été stipulé que la Grèce resterait sous la dépendance de la Turquie, payant un tribut ou droit d'allégeance à l'état souverain, mais indépendante quand à la forme de son gouvernement particulier?—Voilà certainement une question d'intérêt privé, et il est plus facile de deviner dans quel esprit elle est dictée, que de résoudre. Si la Turquie doit être renvoyée par la Russie, les relations de la Grèce avec la Turquie ne peuvent demeurer telles qu'elles ont été établies par le Traité du 6 Juillet. Si la Turquie doit cesser d'exister comme état indépendant, on ne peut souffrir que la Grèce soit une des possessions. Il ne peut pas y avoir des esclaves, et la Grèce ne restera pas sous la domination d'un maître dégradé. D'ailleurs, on ne doit guère présumer que la France chasse les Turcs de la Grèce, ou qu'elle consente à aucun traité qui remettrait les Grecs sous la domination civile de leurs rancuneux ennemis. En somme, ces choses sont encore très-incertaines ici, et nous devons en attendre patiemment les résultats.

Trois cents officiers portugais réfugiés et quelques particuliers sont arrivés à Portsmouth sur deux bricks napolitains; ils appartiennent à l'armée constitutionnelle, et se sont enquis en Espagne au moment où leur cause fut abandonnée. Ils jettent de forts soupçons sur la foi ou le courage de leurs chefs, dont on était loin de prévoir la soumission. Ils sont sans aucun moyen pécuniaire en Angleterre et le gouvernement n'a encore rien décidé sur leur sort.

PORTUGAL.

(Extrait des journaux anglais.)
On assure que le blocus de Madère n'est qu'un vain mot, puisque l'usurpateur Don Miguel n'a pas un seul navire de guerre sur cette côte. Il y a quelque différence d'opinion en Angleterre, quant au résultat probable; Valdez, le gouverneur de cette île, est un partisan décidé de Don Pedro, et quelques lettres disent que le peuple est en faveur de Don Miguel.

Jusqu'à la date de nos dernières nouvelles, les propriétés anglaises avaient été respectées à Lisbonne. Un message menaçant avait été envoyé au gouvernement portugais, concernant la délivrance de M. Young.

FRANCE.

Paris, 6 Aout.
Plusieurs journaux ont prématurément annoncé le départ de M. de Ferronnays, ministre des affaires étrangères; le Ministre annonce ce matin que S. Exc., ayant besoin d'aller prendre les eaux, a obtenu du Roi un congé, qu'elle se mettra en route pour Carlsbad, en Bohême, demain, 7, et qu'elle sera de retour vers la fin de Septembre.

On n'a pas oublié que, tout récemment, les gazettes et les correspondances d'Allemagne ont, à diverses reprises, parlé d'un nouveau congrès où se réuniraient les ministres des puissances; on a parlé, comme lieu de réunion, de Laybach, et plus tard

on a désigné Carlsbad. C'est à Carlsbad que va M. de Ferronnays. Nous ne prétendons pas dire qu'il s'y rend pour d'autres causes que celles de sa santé; nous faisons simplement une remarque que nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier.

GRÈCE.

Trieste, 4 Aout.

Il paraît que le comte Capo d'Istria n'a pas eu l'intention d'aller à Corfou, mais seulement d'aller conférer avec Ibrahim à Navarin, avec les amiraux alliés à Zante et avec le général Church à Lésina, d'où il est reparti pour Poros. On dit que ses voyages et ses entrevues avec Ibrahim avaient pour objet de persuader à l'Amiral égyptien de quitter la Morée avant le départ de l'expédition française et de délivrer aux Grecs toutes les forteresses occupées par les Arabes et les Albanais. Il ne peut être indifférent au gouvernement de voir les principales forteresses du pays entre les mains de troupes étrangères, qui pourraient peut-être lui donner une indépendance bien différente.

L'amiral Sir Ed. Codrington paraît vouloir aller en France immédiatement après l'arrivée de son successeur. On dit que l'indifférence avec laquelle il a vu transporter en Egypte les prisonniers grecs, que son gouvernement cherche maintenant à délever, est une des raisons qui ont motivé son rappel.

Une chose bien importante est l'établissement de cours de justice et la confection d'un code de lois en Grèce. Une commission, composée de juriconsultes a, dit-on, été nommée pour s'occuper de la rédaction de ce code. Les troupes qui sont les ordres du colonel Hedeigger, à Corinthe, Mycènes et Napoli de Romanie sont les seules qui soient en apparence régulières.

FEUILLETON.

DEUXIÈME PARTIE. (antiquités.)

DESCRIPTION DE L'EGYPTE, ou Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Egypte pendant l'expédition de l'armée française. Seconde édition, dédiée au Roi, et publiée par C. L. F. PASCHEVOY.
Dernières livraisons de l'Atlas, suite.

Parmi ces magnifiques débris de la grandeur égyptienne, ce qui frappe d'abord les regards du voyageur, ce sont les deux énormes colosses qui semblent dominer au loin toutes les ruines, et qui sont assis depuis quarante siècles dans la plaine de Thèbes. L'un d'eux, et cela est attesté par une foule d'inscriptions grecques et latines dont les pieds du colosse sont chargés, est la célèbre statue de Memnon qui, selon une tradition accréditée dans toute l'antiquité, rendait chaque jour des sons harmonieux au lever de l'aurore.

Plus bas et immédiatement au-dessous de la rangée de sphinx à tête de bélier, se montrent, dans un développement pittoresque, les belles ruines du tombeau d'Osymandias. Diodore de Sicile, qui nous a laissé une si brillante description de ce monument funéraire, assure qu'on y voyait entre autres merveilles un cercle d'or d'une douzaine de hauteurs et de 365 coudées de circonférence, sur lequel on avait indiqué, pour chaque jour de l'année, le lever et le coucher des astres. C'est là qu'était aussi enfermée la bibliothèque célèbre du génie mystérieux des Egyptiens avait gravé ces mots: REMÈDES DE L'AME.

Quelques-uns des galeries du tombeau d'Osymandias ont, au lieu de colonnes, des piliers carrés auxquels sont adossées debout de grandes statues de divinités égyptiennes; cette attitude a probablement suggéré aux Grecs l'idée de leurs cariatides. Mais une autre statue, la plus gigantesque qu'ait jamais produite le génie égyptien, c'est celle du roi Osymandias, dont il reste encore un immense débris sur le sol de Thèbes. Elle était taillée dans un seul bloc de granit rose, et ses dimensions étaient telles que son pied seul avait plus de sept coudées. Si colosse eût été placé devant le Louvre, quoiqu'assis, sa tête se fût élevée jusqu'au sommet de la colonnade.

Ces sphinx qu'on voit au-dessous, rangés en file, formaient jadis de longues et majestueuses avenues qui conduisaient au palais de Karnak, le plus vaste des édifices connus. Une seule de ses salles contenait tout entière l'église de Notre-Dame, et ses plus grosses colonnes égalaient en proportions celle de la place Vendôme. Leur fût a près de trente-trois pieds de circonférence.

Quelques autres monuments sont encore disséminés çà et là dans la perspective du tableau; mais il est tems d'arriver au beau portique qui en forme, pour ainsi dire, le caduc.

La première surprise qu'éprouve un voyageur à l'aspect d'un édifice égyptien, c'est de le voir décoré sur toutes ses faces, et jusque dans ses réduits les plus obscurs, d'une innombrable quantité de sculptures dont la profusion tient du prodige. Mais son étonnement augmente lorsque, sous la poussière qui les couvre, il aperçoit les couleurs fraîches encore, dont elles sont partout revêtues. Cette alliance extraordinaire de la peinture et de la sculpture, dont on ne trouve aucune trace dans les monuments des autres peuples, est un des traits caractéristiques de l'architecture des bords du Nil. Les Egyptiens employaient les couleurs par teintes plates, et sans dégradations; ils ne connaissaient point encore l'art de reproduire les ombres par la diversité des nuances, et se contentaient de peindre toujours les mêmes objets par les mêmes couleurs. Ces peintures n'étaient d'ailleurs destinées qu'à donner plus de richesse et d'éclat aux ornemens sculptés d'un édifice, et ce but était suffisamment rempli.

le tableau que nous avons vu, les yeux peut faire juger de l'effet que devait produire ce système complexe de décoration.

Le portique du plus grand temple de Philæ se compose de dix colonnes formant galerie. L'auteur du dessin, pour dégager ici la perspective et laisser au lointain tout l'espace qu'il réclamait, n'a emprunté de ce portique que la partie nécessaire à la composition de son tableau. On y voit cinq colonnes dont trois seulement, celles du milieu, sont entièrement détachées; leurs chapiteaux, décorés avec goût, sont une heureuse imitation de la nature; ce sont des bouquets de plantes indigènes, ou il est facile de distinguer les feuilles, la fleur et les boutons du lotus, le jonc, les jeunes pousses du dattier, et d'autres ornemens empruntés à la flore égyptienne. Quant aux deux colonnes qui occupent les extrémités du portique, et qui ne se montrent ici qu'en partie, elles doivent principalement fixer notre attention: le chapiteau qui les couronne est sans contredit le plus gracieux et le plus svelte qui ait été imaginé par les artistes égyptiens.

L'idée première en est pourtant si simple qu'elle doit être regardée comme une bonhe fortune plutôt que comme une invention laborieuse et méditée; ce sont huit branches de palmier attachées autour de la campagne, et dont les extrémités recourbées en saillie dessinent un gâble élégant: leurs tiges sont fixées au fût de la colonne par cinq bandes horizontales qui semblent être les liens de cette gerbe artificielle. Ce chapiteau, que les savans ont désigné sous le nom de *diptychiforme*, a toute la légèreté du chapiteau corinthien dont peut-être il est l'origine.

Parmi les nombreuses sculptures qui ornent toutes les parties de ce portique, nous ferons surtout remarquer la décoration de la corniche, qui étant partout la même dans les édifices de l'Egypte, a pris le nom de *corniche égyptienne*. Elle consiste en un fond cannelé au milieu duquel est sculpté un disque entre deux serpents. Ces serpents, que les archéologues nomment *ubras* ou *urmas*, sont ici représentés la tête dressée et dans une attitude menaçante. Derrière eux se déploient deux grandes ailes qui donnent à l'ensemble de cette décoration un aspect élégant et majestueux.

Au-dessous de la corniche et sur la face antérieure de l'architrave, on a sculpté une barbe symbolique dont l'image se trouve fréquemment répétée dans les temples; elle y apparaît presque partout avec plus ou moins de variété dans ses formes allégoriques et dans la richesse de ses ornemens: celle qu'on voit ici est des plus simples. Soit qu'elle ait rapport à la migration des âmes, soit qu'il faille y voir un attribut particulier de chacune des divinités de l'Egypte, ce qui expliquerait la diversité de ses formes, cette barbe mystérieuse est évidemment un emblème religieux.

Derrière la colonne du milieu s'élève, bien au-dessus du portique, un obélisque égyptien, décoré de plusieurs bandes de sculptures hiéroglyphiques. tel qu'on en voit encore à Philæ, à Louxor, à Héliopolis. A gauche et dans le lointain apparaît dans toute sa hauteur, la grande pyramide de Memphis, que les anciens plaçaient au nombre des sept merveilles du monde. En dedans du portique, la gauche du tableau est occupée par un de ces *piliers cariatides* que nous avons déjà signalés dans le tombeau d'Osymandias: adossée contre le pilier qu'elle semble elle-même soutenir, la statue n'a pas moins de vingt neuf pieds de haut, sans comprendre dans cette mesure le double socle qui lui sert de base.

(à continuer.)

MARITIMES.

PORT DE LA Nlle-ORLÉANS.

Expédiés.
Brick Ajax, Banks, Norfolk, Capitaine.
Goel. Maria, Baker, Pensacole, Capitaine.
Navire Belle, McKown, Liverpool, Currall, Lessasser et Kilshaw Paris.

Bateau de remorque Porpoise, Wood, pour la Balise et pour la passe Sud-Ouest, avec le navire Louisiana; Price, pour New-York.

Arrivés.
Bateau de remorque Hercules, avec le navire paquebot Kentucky, et le brick Sardius; tous deux de New-York, ainsi que le brick Attakapas, McManey, de Philadelphie. Le capitaine du Kentucky rapporte que le brick Coral, Dickinson, de Boston, était à la passe Sud-Ouest, Mercredi soir; le capitaine du Sardius rapporte que la barque anglaise Earl of Dalhousie est de Liverpool, par la voie de la Havane d'où elle est partie il y a 21 jours. Le Sardius allait de concert le 14 et le 15, avec le navire paquebot Benjamin Morgan, Mathieu, parti de Philadelphie pour ce port, et s'en est séparé à la hauteur des Tortugas.

Brick Sardius, de New-York, en 16 jours.—avec un chargement complet de marchandises à divers consignataires.

Navire paquebot Kentucky, Rathbone, New-York à Foster et Hutton; avec un chargement congné à D. Whiting et Co., Whitall, Jaudon etc. Co., A. Root, W. G. Hewes, J. Fowler jr. Benj. Laccete, L. Millaudon, J. Leblanc, E. Lane et Co., W. W. Caldwell, M. White, Lincoln et Co., Green, Russell et Barstow, Hagan et Co., C. Byrn, Foster et Hutton, E. Debergue, Hotchkiss et Co., S. P. Morgan, Dicks, Book et Co. et autres.

Bateau de remorque Hercules, avec le brick United States et la goëlette Lafayette; tous deux en 15 jours de Norfolk; ils sont entrés en rivière le matin à 8 heures, en compagnie d'une barque anglaise que le pilote rapporte être le Earl of Dalhousie, de Liverpool; la goëlette James Monroe, devant partir, était à la Grande Prairie.

Entrés.

Brick United States, Bell, de Norfolk, avec 208 esclaves.
Goel. Lafayette, Bissell, Norfolk, avec 172 esclaves.

Goel. Packet, Baldwin, de Guisacualcos.
Goel. Thion, Rielly, Pensacole, avec 70,000 briques au capitaine, 30 bis porc à Leblanc et Lavillebeuvre.

MEMORANDA.

Brick Ivory Lor., Lewis, pour ce port, a été expédié à Boston le 26 Sept.

Avis aux habitans des faubourgs La-course et de l'Annonciation.

Le soussigné a l'honneur de prévenir qu'il est engagé de la part de plusieurs habitans de ces faubourgs à convoquer une seconde assemblée pour délibérer sur les intérêts communs et autres motifs.

Cette assemblée aura lieu Mardi prochain 28 du courant à trois heures après midi, à l'hôtel de Mr. David Roberts, en face des rues Tchoupitoulas et Deloy, et est convoquée pour prendre une délibération en faveur des propriétaires des dits faubourgs dont quelques-uns sont contraints d'abandonner leurs propriétés, lesquelles sont mises en vente, par voie de justice, et qu'il est à croire que beaucoup d'autres vont se trouver dans de pareils cas par leur impossibilité à obéir à l'ordonnance du Conseil de Ville, en date du 18 Septembre dernier, à l'égard des faubourgs de la banlieue supérieure.

La nécessité de cette assemblée est aussi motivée sur l'abandon des batteries en face de ces faubourgs; à l'usage commun de tous les propriétaires; car ceux qui sont en face du fleuve n'ont plus de droit que ceux les plus éloignés. Cette batterie lui administrée, avec les avantages que l'on peut tirer dans ces deux faubourgs, aurait donné depuis plus de sept ans un revenu annuel de deux, trois à quatre mille piastres et beaucoup plus à l'avenir par les droits de levée que l'ordonnance du 18 Septembre autorise à prélever sur les charlans et radeaux. Le soussigné estimerait qu'un comité est urgent pour la prospérité de ces deux faubourgs qu'aujourd'hui seraient convertis en jardins. Pour l'intérêt de tous les propriétaires ce comité doit être composé, savoir: d'un brigadier, d'un guildivier et de six à huit autres habitans pris dans les classes des terrains situés par le prospectus de vente du faubourg La-course app. émané de Mr. Robin Delogay, les valeurs de dits terrains sont fixées comme suit sur les premières rues, 600, et en allant à la profondeur, 400, 200 et 100.

SIMON LAIGNEL.

COUR des preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi 3 Novembre 1828. J'exposerai en vente, à l'encourage des rues Dauphine et St. Louis, à 11 heures du matin, le fonds de cabaret de la succession de feu Domingo Pi. Conditions.—Comptant, par ordre de la Cour.
23 oct. CH. BLACHE, dep. Reg.

COUR DES PREUVES.—Vendredi 31 Octobre 1828, j'exposerai en vente à l'encourage des rues Chartres et Jefferson, à 11 heures du matin, les fonds du magasin de liqueurs de la succession de feu Thomas Wilson. Conditions: comptant.—Par ordre de la cour.
[23 oct.] CHS. BLACHE, dep. reg. des tes.

AVIS.

MRS. DURAND & THAC ont l'honneur de prévenir messieurs les habitans et tous propriétaires de moulins à scie ou à sucre, de machines à vapeur, presses à coton et navires, que leur atelier de forgeron et fondeur est de nouveau en opération, et qu'ils recevront avec plaisir tous les ordres qu'on voudra bien leur donner concernant leur état. Ils espèrent par leur activité et leur exactitude à exécuter les ouvrages qu'on leur donnera, continuer à mériter la confiance qu'on leur a accordée jusqu'à présent. 22 oct.

UNE personne connaissant parfaitement la culture des arbres fruitiers et celle des fleurs, et ayant été employé au Nord-Amérique en cette qualité, désirerait trouver de l'emploi. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 22 oct.

J'AI l'honneur de prévenir le public que je fais le courtage dans toutes ses branches, et que je ne vends rien pour mon compte. —J'ai dans ce moment à vendre une maison à étage, située à l'entrée du chemin du Bayou; quelques jeunes nègres, du bois de corde; des liqueurs, &c. &c. JARREAU, père.
21 oct.

POUR LE HAVRE.

(Devant mettre à la voile le 1er Novembre.)
Le joli brick fin voilier et armé le FREE OCEAN, capitaine Cruse, partira positivement le 1er Novembre, à six heures de la nuit, et a besoin de 75 balles de coton, pour compléter sa cargaison. Pour fret et passage, s'adresser à
21 oct. Gottschalk & Reimers.

POUR NEW-YORK.

Le navire (paquetot du 22 Octobre) LOUISIANA, capt. Price, partira à cette date. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
15 oct. FOSTER & HUTTON.

POUR BOSTON.

Le beau brick CARROLL, doublé et chevillé en cuivre, capt. Smith, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
15 oct. COCKAINE & WATTS.
N° 56 rue-Bienville.

Pour Donaldsonville, Bayou Lafourche et Plaquemine.

Le superbe bateau à vapeur LADY LAFAYETTE, à la machine; fera les voyages réguliers d'ici à Plaquemine, et prendra du fret et des passagers pour tous les endroits de débarquement d'ici. Le fret pour le Bayou de Lafourche sera envoyé dans une berge jusqu'à Natchitoches. Le Lady Lafayette partira de la Nlle-Orléans tous les Mercredis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
15 oct. A. LEMERE.

AVIS AU PUBLIC.

Pécuniaire N° 93, rue St. Louis, on trouvera un CHAR FUNÉBRE à 4 roues, soit en noir ou en blanc attelé de deux chevaux, ainsi qu'un carrosse pour conduire Mrs. les ecclésiastiques au cimetière.—Le tout pour 3 piastres 15 sept.—2m.

A LOUER.—Pour le 1er Octobre 1828, le beau magasin avec entrepôt et actuellement occupé par M. M. Lincoln & Green, rue Royale, près la banque de l'Etat. S'adresser à
18 sept. D. SEGHERS.

E. DEBERGUE,

Prévoit ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le paquebot Dewitt Clinton, un assortiment de CHAPEAUX superbes provenant de l'ancienne manufacture de Watiz & Kessler. 18 sept.

Ventes Publiques.

Par Joseph Le Carpentier.
Il sera vendu Mardi 28 du courant, à midi, à la bourse de Hewlett, une mulâtresse nommée Lory, bonne cuisinière, blanchisseuse, domestique, gardienne d'enfant, bon sujet, âgée de 26 ans; et une négresse nommée Agnès, âgée de 25 ans, bonne domestique, blanchisseuse, cuisinière, et bon sujet. — Conditions: un an de terme. [23 oct.]

VENTE PAR LE MARSHAL.

Martin vs. J. Chevers.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge-associé, j'exposerai en vente Vendredi 14 du courant, à 4 heures, au Principal, un Lot de terres de J. Forgeron, saisis dans l'affaire ci-dessus.
14 oct. L. DAUNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

Langre vs. Hopkin.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge-associé, j'exposerai en vente Vendredi 14 du courant, à 4 heures, au Principal, 45 barriques de 75 bouteilles de vin, 18 paquets de 75 bouteilles de vin, 18 paquets de 75 bouteilles de chardis, et divers articles de marchandises, dans l'affaire ci-dessus.
14 oct. L. DAUNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et Habitans de la Cité vs. Lewis Buller.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge-associé, j'exposerai en vente au Principal, le 27 de ce mois, à 4 heures, une quantité de Connestables saisis dans l'affaire ci-dessus.
16 oct. L. DAUNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

Caroline Ford et autres vs. H. J. Johnson.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge-associé, j'exposerai en vente Mercredi 29 Octobre courant, à 4 heures, rue Gravier No. 27, divers articles tels que chaises, tables, bois de lit, armoire, assiettes, verres &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
20 déc. L. DAUNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

Maire, Ald. et M. Madame Fox.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge-associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Lundi 17 de Novembre prochain, à la Bourse, à midi, Une Maison et un Terrain situés rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, où se trouve établi maintenant le boutique de James Kendall, ledit terrain vendu avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
16 oct. L. DAUNOY, marshal

Vente par le Marshal.

E. Fitcher vs. Populus f.d.l.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Dubourg, juge-associé, j'exposerai en vente Lundi 10 Novembre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, Un lot de terre situés à l'encourage des rues Quartier et Bourgogne, mesurant à peu près 27 pieds du côté de la rue Bourgogne, et 95 pieds du côté de la rue du Quartier, avec tous les édifices qui s'y trouvent.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
10 oct. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, Aldermen &c. vs. H. D. Thompson et Thomas P. Willard.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge-associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mardi 11 Novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, deux Lots de Terre, un sous le No. 3 de Pilet 12, formant le coin des rues Jackson et des Marais, ayant 60 pieds de face sur la première rue, sur 120 de profondeur sur la seconde; l'autre Lot, No. 4 de Pilet 14, formant également le coin des rues Jackson et des Marais, à 60 pieds de face à la première rue, sur 120 de profondeur; à la seconde. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
11 oct. L. DAUNOY, marshal

Vente par le Marshal.

M. C. Marigny, Livandais vs. Joseph Litteret, J. H. Holland et le inciné.
EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. F. Guimé, juge-président de la Cour de Cité, et l'hon. G. Préal, juge-associé, j'exposerai en vente Mardi 11 Novembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, un Lot de Terre et Maison, situé dans le faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 9 de Pilet 16, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le No. 8 et l'autre par le No. 10, saisi dans les affaires ci-dessus.
11 oct. L. DAUNOY, marshal

Vente par le Marshal.

LES soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin à la rue Royale, entre celles St. Pierre et Toulouse, maison Porté, où ils tiendront constamment un assortiment de marchandises sèches et autres, à des prix très modérés.
1er Oct. SOLANA & ARIZA.

Dix piastres de récompense pour quiconque ramènera au soussigné, ou lèvera dans une des géoles de l'Etat; la négresse nommée Bonne, âgée de 34 ans, taille moyenne, très robuste, figure ronde, grands yeux front ridé, parlant anglais, français et un peu l'espagnol; on suppose quelle se tient de l'autre bord, derrière l'habitation Marigny ou sur le bord du canal près le Casino.
L. LAURIE.

A LOUER.

UN appartement près du bureau de l'Abbeille. S'adresser à l'imprimerie.
Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$5 50 le baül, d'après le tarif des boulangers lerron donner, pendant la semaine prochaine, QUARANTE-UNE onces de pain pour un escalin. Nlle-Orléans, 17 Oct. 1828.
D. PRIEUR, Maire.
18 Oct.